

ALPES DU SUD Le Conseil constitutionnel a validé l'utilisation de cet examen pour déterminer l'âge

Tests osseux sur les migrants : Giraud et Bagarry ne baissent pas les bras

Ce jeudi, le Conseil constitutionnel a validé l'utilisation des tests osseux pour déterminer l'âge des migrants se présentant comme mineurs. Le recours à cet examen radiologique, abandonné par plusieurs pays européens, est contesté par les associations.

En France, s'il est reconnu mineur, un migrant est pris en charge par l'aide sociale à l'enfance. La question est donc cruciale pour les intéressés, mais aussi pour les Départements, pour qui la prise en charge de ces "mineurs non accompagnés" a un coût.

Opposée à l'usage des tests osseux, la députée des Alpes-de-Haute-Provence Delphine Bagarry (LREM) ne peut se satisfaire de la décision du Conseil constitutionnel. Mais



De la détermination de leur âge dépend le sort de beaucoup de jeunes migrants : ce n'est que s'ils sont déclarés mineurs qu'ils bénéficieront d'une protection. Photo d'illustration Le DL/V.O.

elle ne s'avoue pas vaincue.

Car le juge considère que les droits de l'enfant ne sont respectés que si les tests osseux ont un caractère subsidiaire dans l'évaluation de l'âge du migrant.

Des inégalités d'un département à l'autre

Et pour l'élue, ce n'est pas le cas aujourd'hui. Puisque les règles nationales "accordent im-

plicitement un pouvoir discrétionnaire au président du conseil départemental". Résultat : un jeune qui est déclaré majeur dans un département aurait pu être déclaré mineur – et donc protégé – dans le départe-

tement voisin.

Pour rétablir l'égalité, Delphine Bagarry maintient donc qu'il faut "inscrire dans la loi des règles d'évaluation communes aux départements". Et interdire les tests osseux, puisque la loi du 14 mars 2016 relative à la protection de l'enfant n'est pas respectée. Un texte qui prévoyait que les conclusions des examens osseux ne peuvent "à elles seules, permettre de déterminer si l'intéressé est mineur", rappelle Joël Giraud.

Le député LREM des Hautes-Alpes est sur la même longueur d'ondes que Delphine Bagarry. Sur cette même question, il s'était opposé au gouvernement socialiste en 2015, au regard notamment de "la marge d'erreur des tests osseux – de 18 mois à deux ans – et les conséquences néfastes que cela entraîne pour les jeunes isolés vulnérables".

N.M.